

IRSAM LA RESSOURCE

IRSAM La Ressource est composé d'un Institut pour Déficients Visuels et Déficients Auditifs (IDV-IDA), d'un Service de Soutien à l'Éducation Familiale et Scolaire (SSEFS) et d'un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS).

L'équipe pluridisciplinaire propose des prestations multiples visant l'autonomie et l'inclusion des bénéficiaires.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION IRSAM

Créée il y a plus de 160 ans à Marseille, à l'initiative du Père Louis-Toussaint Dassy et développée à son origine par la Congrégation Religieuse des Soeurs Marie Immaculée, l'Association IRSAM est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, appartenant au secteur médico-social.

Elle accompagne des personnes en situation de handicap présentant majoritairement une déficience sensorielle, dans des établissements spécialisés, en milieu ordinaire et dans des centres d'apprentissage et de formation.

970

salariés ETP
(Equivalent Temps Plein)

2370

enfants, adolescents
ou adultes en situation
de handicap
accueillis et
accompagnés

31

établissements, services
et dispositifs
en Métropole et
à La Réunion

ENSEMBLE,
FAVORISONS
L'AUTONOMIE



QUI SOMMES NOUS ?

L'Équipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation intervient auprès de **tout type de situation de handicap dans le cadre scolaire**. Elle s'inscrit dans les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale et crée une nouvelle forme de **coopération entre la communauté éducative et le secteur médico-social pour une école inclusive**.



Couverture géographique : tout le bassin Sud de l'Île de La Réunion, des Avirons à Saint-Philippe.

NOUS CONTACTER

emamsco-sud@irsam.fr

0692 97 97 12

3, rue Marius et Ary Leblond,
97450 Saint-Louis



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour aller plus loin :

www.irsam.fr

blog.irsam.fr/laressource



EMAMSCO

Équipe Mobile d'Appui Médico-Social
à la Scolarisation



ÉQUIPE MOBILE D'APPUI
MÉDICO-SOCIAL
À LA SCOLARISATION

Un dispositif au service
de l'école inclusive

irsam.fr

Au-delà du handicap sensoriel
IRSAM, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

OBJECTIFS

- ▶ Intervenir auprès des professionnels de l'Éducation Nationale
- ▶ Permettre des réponses à tous types de handicaps
- ▶ Soutenir la communauté éducative dans la scolarisation des élèves bénéficiaires de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- ▶ Identifier les difficultés de l'équipe éducative
- ▶ Assurer un accompagnement adapté au plus près des besoins et difficultés de la communauté éducative.



MOBILISER LE DISPOSITIF

sur demande des professionnels :

- Chef d'établissement
- AESH
- Enseignants
- Inspection de l'Éducation Nationale

EMAMSCO n'intervient pas :

- en substitution des dispositifs existants
- pour des crises d'urgence
- dans le cadre de la lutte contre les violences scolaires
- ou en remplacement au RASED

MISSIONS

Maintenir et renforcer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et prévenir les ruptures de parcours

Soutenir les équipes enseignantes et éducatives

Faciliter la mise en réseaux des ressources du territoire

Accompagner les établissements et leur apporter l'expertise du médico-social

Co-construire des actions de sensibilisation

Prévenir toute situation de rupture de parcours

« Au côté de la communauté éducative pour faciliter la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. »



DÉROULEMENT

1. SAISINE

Le directeur d'établissement complète la fiche de demande avec le/les enseignant(s) concernés. Seules les situations complexes doivent faire l'objet d'une saisine. La saisine est pilotée par le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

2. ÉVALUATION

Un entretien est conduit par l'EMAS avec l'établissement demandeur. Une évaluation globale permet de définir les modalités d'accompagnement adapté aux besoins de la communauté éducative. Réponse à 72h après réception du formulaire de saisine.

3. ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de la situation peut durer plusieurs semaines et se décliner en plusieurs séquences. Les actions menées sont déclinées dans un compte rendu. En fin d'intervention, un bilan de clôture est rédigé. À titre exceptionnel, un renouvellement peut être prononcé.

